



GRANDIR DIGNEMENT

LETTRE D'INFORMATION

N°4



L'association GRANDIR DIGNEMENT intervient en France et à l'international auprès des mineurs en conflit avec la loi, et notamment auprès des mineurs en détention. Nos interventions se basent sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et s'attachent à garantir le respect de la dignité humaine en milieu carcéral.



Madagascar ...Cie Art D'tenu !

Les jeunes détenus font le show !

La compagnie Art D'tenu, troupe artistique composée de jeunes en détention, a présenté en cette fin d'année son spectacle « **Le songe de Misa** » à plusieurs reprises !

Les 7 et 8 mai 2015, évènement au Lycée Français de Tananarive.

Au programme de ces deux jours:

Échanges entre les mineurs incarcérés et les étudiants du lycée, présentation du spectacle aux lycéens et tournoi de football. Après les échanges et la détente, arrive le temps de la grande répétition avant la représentation tant attendue par un public prestigieux : représentants des Nations Unis (UNICEF, Banque Mondiale, PNUD) et des membres de l'ambassade de France.



Représentation « le songe de misa » Photo de David Muller

Le 23 juin 2015, une représentation a eu lieu à l'ISTS (Institut Supérieur du Travail Sociale). L'occasion pour nos jeunes d'échanger cette fois-ci avec de futurs travailleurs sociaux !

Au total, ce sont environ 500 personnes, dont certaines familles de détenus, qui ont été présentes pour applaudir ces deux représentations de ces jeunes



Représentation « le songe de misa » Photo de David Muller



Discours de la représentante de l'UNICEF à Madagascar, partenaire de GRANDIR DIGNEMENT. Photo de David Muller



L'art comme expression : La jeunesse s'expose !



Discours d'Hélène Muller durant l'exposition. Photo de David Muller

Au mois de mai dernier, GRANDIR DIGNEMENT a pu organiser un évènement à l'**Is'Art Galerie**:

Une exposition d'œuvres réalisées par les jeunes des établissements pénitentiaires d'Antanimora et de Mandrosoa, ainsi que des élèves du lycée Français de Tananarive (LFT).

La journée s'est déroulée autour d'une présentation de l'exposition et du discours d'Hélène Muller, directrice de GRANDIR DIGNEMENT. Le court métrage créé par les jeunes « Rakoto sy Pilo » a été diffusé, ainsi que le spectacle « Le songe de Misa ».

Cette belle journée s'est terminée par un cocktail partagé avec les participants.

IS'ART galerie est un lieu d'exposition et de vente d'art contemporain d'artistes malgaches et étrangers à Antananarivo, Madagascar.

Son objectif est de promouvoir et valoriser les artistes en leur offrant un lieu d'exposition, en organisant des évènements autour de leurs œuvres, en les faisant connaître tant sur la scène malgache qu'internationale.



Animation durant l'exposition. Photo de David Muller

Rencontre avec la Ministre de la Justice malgache

Le 13 juillet 2015, Grandir Dignement a obtenu un entretien avec la ministre de la justice malgache.



Madame la Ministre de la Justice à Madagascar accompagnée de deux représentants de GRANDIR DIGNEMENT, Mathilde Roux représentante nationale temporaire et Kevin Monier, responsable juridique et nlaidover.

L'occasion pour l'association de présenter notre mandat et nos activités mais surtout d'échanger sur les préoccupations actuelles en matière de Justice des mineurs. Nous avons particulièrement apprécié l'accueil et l'ouverture d'esprit de notre interlocutrice, ancienne Juge des enfants, et donc très sensible aux enjeux de la protection de l'enfance.

L'étude « la détention des Mineurs en 2014 à Madagascar », qui concerne l'ensemble des établissements pénitentiaires susceptibles d'accueillir des personnes mineures sur le territoire de la République de Madagascar a été présentée. Les problématiques globales de la détention préventive et de la non-séparation des détenus majeurs et mineurs ont également été abordées.

Nous avons pu échanger sur le projet pilote de libertés surveillées mené actuellement ainsi que sur le projet de loi visant une meilleure conformité de la législation malgache à la Convention des Droits de l'Enfant, ceci notamment en matière de justice juvénile.

Enfin, nous avons pu exprimer les difficultés rencontrées à la Maison Centrale d'Antanimora concernant la surpopulation carcérale au sein du quartier des mineurs : 175 mineurs en détention début juillet pour une capacité d'accueil prévue pour 80 personnes. En réaction à cette situation, elle nous a demandé une liste nominative de jeunes inculpés ou condamnés pour des délits mineurs.

De façon générale, cet entretien a été une grande réussite, les discussions et les échanges ont permis de consolider notre partenariat et notre confiance mutuelle. Depuis cette rencontre, une diminution de plus de 30% de la population

carcérale au quartier des mineurs de la Maison Centrale Antanimora a d'ailleurs été constatée (voir article concernant la lutte contre la surpopulation). Enfin, la Ministre de la Justice nous a envoyé une lettre préfaçant l'étude (voir ci-contre), mais bien au-delà du cadre de l'étude, celle-ci reconnaît avec ferveur le travail de l'ensemble des travailleurs et collaborateurs de l'association auprès des mineurs en conflit avec la loi à Madagascar. Cette reconnaissance ministérielle est très importante pour nous dans le cadre de notre mandat de défense des droits de l'enfant.

Je félicite l'association Grandir Dignement sur ce travail titanesque qu'elle a effectué. Non seulement ce rapport apporte une vision d'ensemble sur la situation des mineurs en détention sur tout le territoire malgache, mais il marque aussi l'intérêt que l'association porte pour les enfants en conflit avec la loi. Ce rapport, que j'estime à sa juste valeur, sera un outil de travail très utile et précieux pour le Ministère de la Justice, entre autre pour la Direction de l'Humanisation de la Détention et de la Préparation à la Réinsertion Sociale.

Les solutions proposées par l'association Grandir Dignement seront étudiées de très-près afin de permettre la mise en place de celles qui sont applicables sur le champ ; car effectivement, il y a des mesures qui peuvent être prises en compte pour préserver autant que possible les droits des mineurs.

De par sa mission, le Ministère de la Justice veille au respect des droits de l'homme en général et le droit de l'enfant en particulier. Il veillera à la mise en place de différents systèmes pour lesquels l'association Grandir Dignement a proposé son soutien ; en tout premier lieu, la catégorisation des détenus, entre autres les détenus mineurs.

Nous sommes bien conscients des efforts à entreprendre, notamment dans le milieu carcéral, qui nécessite d'être réorganisé pour faciliter une réinsertion sociale ; il en est de même des conditions carcérales qui méritent d'être revues pour d'éventuelles améliorations immédiates et ce, pour une humanisation de la détention. Ainsi, une sensibilisation à chaqueniveau de l'administration pénitentiaire sera à effectuer, dans l'objectif de préserver les droits des mineurs en conflit avec la loi.

Le Ministère de la Justice apprécie fortement cette analyse faite par l'association Grandir Dignement et remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce rapport, qui, sans les données et informations fournies par les divers responsables, n'aurait pu mettre en exergue le vécu des mineurs en détention dans toutes les régions de Madagascar.

Enfin, je réitère mes félicitations et remerciements à l'association Grandir Dignement, qui, par dévouement et compassion pour les mineurs en détention, a beaucoup aidé le Ministère de la Justice à travers ce rapport.

RAMANANTENASOA Noëline

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



Lutte contre la surpopulation carcérale

Grandir Dignement intervient au quotidien dans plusieurs établissements pénitentiaires dont la Maison Centrale Antanimora. Or, en Juin 2015, nous avons constaté une situation inquiétante en ce qui concerne la surpopulation carcérale. Aussi, il a été décidé de mener un plaidoyer en vue d'une diminution de cette population. Plusieurs actions ont ainsi été réalisées:

- **Partenariat avec des avocats :** En juin 2015 s'est tenu une réunion entre le Bâtonnier de l'ordre des avocats de Madagascar et l'association Grandir Dignement dans l'objectif d'encourager/convaincre les avocats à plus intervenir dans la défense des mineurs en conflit avec la loi, et notamment à recourir davantage aux demandes d'alternative à la détention des mineurs en conflit avec la loi. Cette réunion a permis de sensibiliser le groupe d'avocats et de concrétiser une collaboration avec le pool des avocats – groupe d'avocats en charge de la défense des femmes et enfants en situation de vulnérabilité – afin de prendre en charge la défense de mineurs en conflit avec la loi. En Juillet, l'association a ainsi remis au groupe 30 dossiers que nous avons sélectionnés selon la durée de la détention des jeunes concernés.
- **Accompagnement des jeunes dans les demandes de libertés provisoires et conditionnelles :** L'assistante sociale de Grandir Dignement a été soutenue par notre juriste et une avocate. L'équipe de travailleurs sociaux ainsi que les jeunes ont été sensibilisés à la rédaction des libertés provisoires et libertés conditionnelles. Parallèlement, l'assistante sociale a rencontré les juges des enfants. Enfin, l'assistante sociale a travaillé en partenariat avec le pool des avocats afin de détecter les dossiers les plus urgents et de les transmettre.
- **Sensibilisation des Autorités Nationales et des entités non-étatiques :** Une lettre officielle a été remise à Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et un rendez-vous a eu lieu le 13 juillet 2015. Madame la Ministre a exprimé un vif intérêt pour la situation actuelle. Elle nous a aussi demandé de transmettre une liste des jeunes incarcérés pour un « délit mineur » ; Aussi, une liste de 70 jeunes a été transmise. Grâce à l'intervention de Madame la Ministre, 32 jeunes ont été libérés entre août et fin octobre. Parallèlement, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Directrices des réformes Législatives et grâce au projet mené avec DINIKA, le nombre des mineurs suivis en liberté surveillée a clairement augmenté.

- **Partenariat avec les entités non-étatiques** : Afin d'interpeller les entités non-étatiques, une lettre officielle de la Directrice de Grandir Dignement a été adressée à divers entités non-étatiques. L'Ambassade de France a soutenu nos actions notamment afin de permettre une continuité de la prise en charge des jeunes incarcérés et ce malgré l'augmentation de la population carcérale. Une délégation de l'Ambassade de France composée de l'Expert Technique International Monsieur Camberou, l'Attaché de coopération Gouvernance, développement économique et institutionnel Monsieur Gallet et le Chargé de Mission – Coopération non gouvernementale Monsieur Bénisti ont effectué une visite à la Maison Centrale Antanimora. Enfin, l'UNICEF a manifesté son vif intérêt et son soutien pour la mise en place d'un projet visant à augmenter le service des libertés surveillées. De nombreuses collaborations sont donc en perspective.



Visite de l'ambassade de France à la maison centrale d'Antanimora
Photo DAVID MULLER

Résultats obtenus

De manière objective et concrète, l'action a atteint l'objectif prévu, à savoir la diminution de la surpopulation carcérale. Le schéma ci-dessous présente la courbe du nombre de mineurs incarcérés :

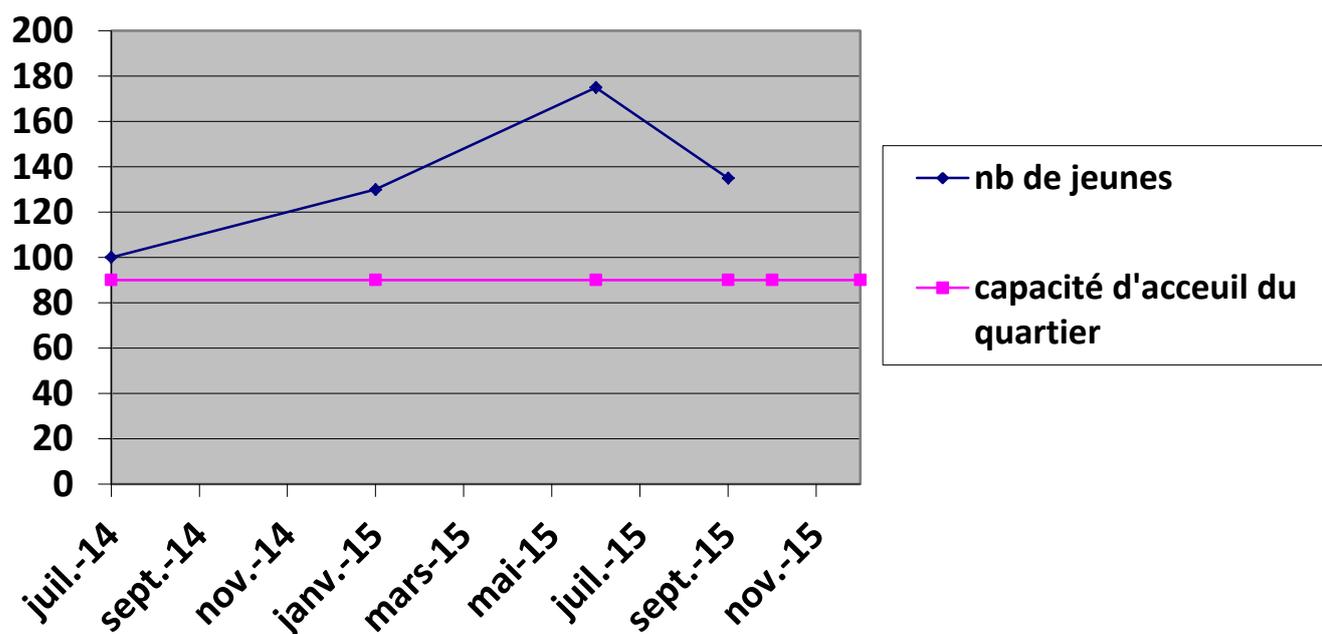
Juillet 2014 : 100 jeunes

Janvier 2015: 130 jeunes

Juin 2015: 175 jeunes

Septembre : 135 jeunes

Octobre : 125 jeunes



Aussi, on note une diminution de 30% entre Juin 2015 (pic de surpopulation carcérale) et octobre 2015. Soit, 50 jeunes libérés entre fin Juin et octobre 2015.



Séminaire de rentrée de l'Ambassade de France à Madagascar.

Grandir Dignement a été convié au séminaire de rentrée de l'Ambassade de France à Madagascar. L'occasion de présenter les activités de l'association, d'échanger avec de nouveaux partenaires. Cette ambassade est un partenaire de longue date de Grandir Dignement, il est donc important de maintenir de bonnes relations et de les informer au mieux des évolutions de l'association. Enfin, plus globalement, il est toujours essentiel de sensibiliser les décideurs nationaux et internationaux aux problématiques de la Justice des mineurs !



Photo de David

Réhabilitation du quartier mineur de Diego-Suarez

Depuis octobre 2013, Grandir Dignement intervient à la Maison Centrale de DIEGO-SUAREZ, au nord de Madagascar. Au début de notre intervention, Grandir Dignement s'était focalisé sur les besoins urgents liés à la détention des mineurs : pas ou peu de nourriture, un accès à l'eau et à une assistance médicale extrêmement restreints et des conditions de vie insalubres. Le quartier mineur était réellement dans un état de délabrement total.

Durant les premiers mois de son intervention, l'association a tenté de restaurer les lieux afin de répondre, dans la mesure du possible, aux droits fondamentaux de l'enfant en milieu carcéral.

Par la suite, face à une trop grande surpopulation et à des conditions sanitaires non respectueuses de la dignité humaine, Grandir Dignement s'est mobilisée afin de trouver des fonds et de réhabiliter des locaux à l'abandon, adjacents à la prison afin d'y installer le quartier pour mineurs.

Grâce aux soutiens financiers et matériels de nos partenaires, les travaux du nouveau quartier ont commencé en mars 2015.

Le 27 mai 2015 le nouveau quartier pour mineurs de la Maison Centrale de Diego-Suarez a ouvert ses portes. Le quartier pour mineurs est désormais indépendant du quartier pour majeurs, ce qui assure la sécurité des mineurs. Celui-ci se compose désormais, d'une salle d'activités, de deux dortoirs équipés, d'une cuisine ainsi que des sanitaires respectant l'intimité de chacun.

Ce projet n'aurait pu voir le jour sans le soutien de nos partenaires : le fond 1% pour le Développement, l'Ambassade de France à Madagascar, Alliance et Missions Médicales (AMM) ainsi que la fondation Air France. Un grand merci pour sa présence, son soutien et son savoir-faire à Vincent Pirritano, mandaté par AMM.



Une Forêt pour

ma Vie

Partenariat avec l'ONG « Graine de Vie »

Graine de vie est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit belge et luxembourgeois, qui a pour objectif la compensation de l'empreinte écologique des habitants de nos pays industrialisés par la plantation d'arbres dans des pays en voie de développement.

Pourquoi un programme à Joffreville avec Grandir Dignement ?

- La région Est de l'île de Madagascar dispose d'un climat très pluvieux et d'une terre fertile qui favorisent la plantation d'arbres.
- Madagascar est un des pays les plus pauvres du monde et nous disposons sur place d'une main-d'œuvre disponible et motivée.
- La culture Malgache prône le culte des ancêtres qui « vivent dans les forêts ». Même si une tranche de la population détruit cette forêt pour planter des rizières ou pour produire du charbon de bois nécessaire à la cuisson des aliments, une grande partie des habitants respecte l'environnement et souhaite une meilleure gestion des ressources naturelles de l'île.
- En plus d'apprendre le métier d'ouvrier pépiniériste et de cultivateur, ce projet est également une façon de sensibiliser les jeunes aux problématiques liées à l'écologie et la préservation des ressources naturelles sur leur île et dans le monde.



Premier jour de formation des mineurs à la maison centrale de Diego.
photo Loic Charpentier



Scouts et salésiens se mobilisent...

Cet été, deux groupes de jeunes ont choisi de s'impliquer à Madagascar auprès des mineurs incarcérés aux côtés des équipes de Grandir Dignement : **le VIDES-France** sur la

région Tananarive et le groupe d'éclaireuses et **éclaireurs unionistes de France Anancy-Chabéry.**



Création de balles de jongle



Activité de Slackline



Activité de jonglage Photo Loïc Charpentier



Camping du groupe scout



Fabrication et tissage de bracelets. Photo Loïc Charpentier



Activité de jonglage Photo Loïc Charpentier



En France

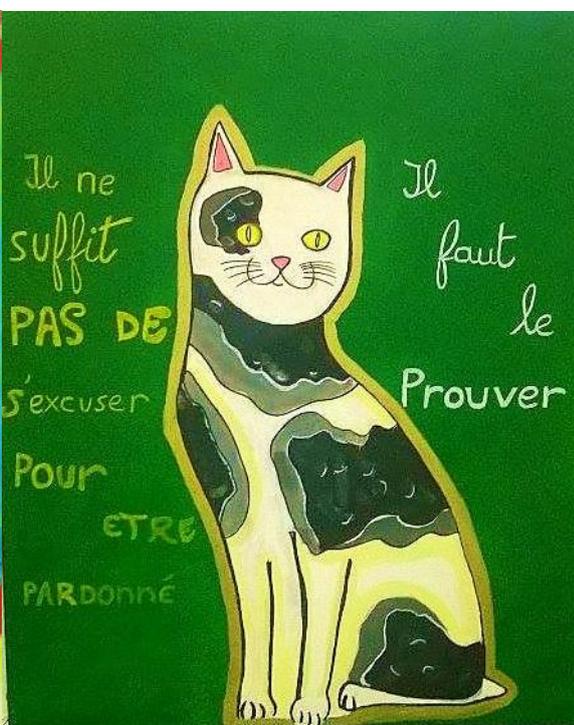
Centre pénitentiaire Metz Queuleu Photo DUBOIS Marion

Depuis le 24 juin 2015, les équipes de Grandir Dignement en France, travaillent au sein de la Maison d'Arrêt de Metz-Queuleu et en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Nos équipes interviennent avec les jeunes du quartier mineur deux fois par semaine sur des ateliers qui favorisent les espaces de dialogue et qui encouragent les jeunes incarcérés à s'informer sur les perspectives et les possibilités de réinsertion qui s'offrent à eux.

Ainsi, nous abordons des sujets tels que la citoyenneté, l'engagement associatif, la solidarité locale et internationale, ou encore l'interculturalité. Nos ateliers peuvent prendre différentes formes, des débats sur fond de photos ou de vidéos, des créations artistiques (affiches, peintures, musique). Dans le cadre d'atelier autour de l'interculturalité, nous tâchons d'organiser régulièrement des ateliers cuisine avec des plats de différentes régions du monde préparés et cuisinés avec les jeunes.



Peintures réalisées par les mineurs de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu en collaboration avec la PJJ



Sensibilisation autour d'une exposition photos et peintures en Meurthe et Moselle

Au printemps 2013, Grandir Dignement avait mené à Madagascar un atelier d'initiation à la photographie intitulé « La prison vue par les mineurs incarcérés ». Grâce à un partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, ces photos ont pu être imprimées afin de les présenter à un large public.



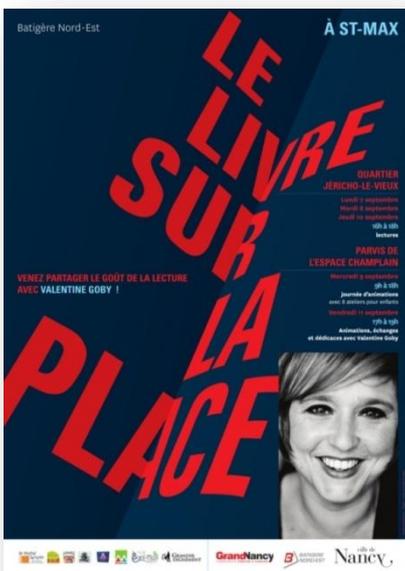
Discussions autour de la prison avec différentes classes de primaire et de secondaire

Au début du mois de septembre, l'association a organisé une exposition de ces photos et de ces toiles pour le grand public. Lors de l'évènement annuel « Le livre sur la place à Nancy », nous avons eu la chance de présenter cette exposition à différents groupes scolaires durant trois jours. De plus, l'exposition a pu prendre tout son sens grâce à la présence de l'auteur Valentine GOBY

Depuis juin 2015, Grandir Dignement intervient auprès des mineurs en détention à la maison d'arrêt de Metz-Queuleu grâce à un partenariat avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Ceux-ci ont mené, en 2014, un atelier peinture où différentes toiles avaient été réalisées.



dont plusieurs ouvrages sont orientés sur les droits de l'enfant et qui a publiquement encouragé les actions de Grandir Dignement. Suite à cela, cette exposition a été présentée à la médiathèque de la ville de Saint Max, durant 3 semaines au cours desquels nous avons dialogué avec des jeunes placés en centre éducatif fermé dans la région Lorraine. Les temps de présentation et d'échanges ont été très positifs et encourageants.



GRANDIR DIGNEMENT « RESPECTER LES DROITS DES ENFANTS EN PRISON EST UNE PRIORITÉ ! »

EXPO-PHOTOS

la prison vue par les mineurs incarcérés #
15 | 26 SEPT. 2015



L'association Grandir Dignement
Grandir Dignement est une association française (loi 1901) créée en 2009 intervenant auprès des mineurs incarcérés à l'international, et notamment à Madagascar.

+ d'infos :
www.grandirdignement.org
<http://www.grandirdignement.org/blog/>
Grandir Dignement

MEDIATHEQUE DE SAINT-MAX
- hall d'accueil -
LE CHATEAU | CENTRE CULTUREL
tél. 03 83 33 24 42 / mediatheque@mairie-saint-max.fr



Soirée annuelle de soutien aux mineurs en détention à Frauenberg

Chaque année, GRANDIR DIGNEMENT organise une grande soirée de soutien, afin de présenter ses activités en France et à l'international.

Cette soirée était orientée autour de trois temps, une présentation détaillée de nos activités, un grand buffet et pour finir, le concert

exceptionnel de notre ami malgache **ABDOU DAY !**

Cette année encore, ce fut une belle réussite !

Nous souhaitons remercier vivement toutes les personnes présentes ainsi que nos amis bénévoles, qui ont été d'une aide précieuse !



Volontariat en France, en Europe et à l'international... Promouvons l'action !

Grandir Dignement a reçu deux accréditations majeures permettant l'envoi et l'accueil de volontaires en France et à l'étranger... Une belle initiative promouvant l'action solidaire et la formation des jeunes dans le cadre associatif :



L'accréditation Service Civique en France et à l'international.

En partenariat avec l'Agence du Service Civique, Grandir Dignement est désormais en mesure de travailler dans le cadre de ses missions en France et à Madagascar avec des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre de leurs services civiques.



L'accréditation du Service Volontaire Européen (SVE) en France et en Europe.

Le SVE permet à Grandir Dignement de pouvoir accueillir au siège ou d'envoyer auprès d'autres associations en Europe des jeunes européens de 18 à 30 ans.



Par conséquent, Grandir Dignement souhaite proposer prochainement aux mineurs en conflit avec la loi, un engagement citoyen à travers un Service Civique ou un Service Volontaire Européen dans le cadre de leurs projets de réinsertion. Ils bénéficieront de formations, d'un accompagnement individuel ainsi que d'une indemnité durant toute la durée de leur volontariat.

Karim
Mokhtari



Karim Mokhtari parraine Grandir Dignement

L'association a désormais la chance de pouvoir compter sur le soutien d'un acteur reconnu du milieu carcéral en France : Karim Mokhtari. Fort de son expérience en milieu carcéral et de son engagement auprès des jeunes en détention et de la jeunesse en général, il représente aujourd'hui une figure emblématique dans la lutte pour la reconnaissance des droits des détenus et des mineurs en conflit avec la loi.

Né en 1978, **Karim MOKHTARI** a passé une grande partie de sa vie dans les bras des institutions françaises. De douze à dix-sept ans, il a fréquenté trois foyers d'éducation spécialisés, puis, de dix-huit à vingt-cinq ans, plus de quinze établissements pénitentiaires. Il est condamné à dix ans de réclusion criminelle, mais il reste finalement un peu plus de six ans derrière les barreaux.

A sa sortie, en 2002, il rejoint l'association www.ateliersansfrontieres.fr, une association de réinsertion sociale et professionnel au service de la solidarité internationale en tant que logisticien, avant de devenir encadrant technique spécialisé puis, chef de chantier humanitaire.

En 2005, il devient expert jeunesse sur la question de l'engagement civique des jeunes français au sein de l'association www.unis-cite.fr, puis coordinateur national et formateur auprès des acteurs jeunesse qui accompagnent les jeunes volontaires en Service Civique.

Depuis 2012, c'est un acteur engagé dans le changement qu'il espère pour le monde carcéral. Il est vice-président de l'association www.carceropolis.fr, une plateforme internet qui donne à voir la prison autrement, à travers un ensemble de ressources multimédia, une vision « réaliste » de l'univers carcéral.

Depuis 2014 il est le directeur de l'association www.100Murs.org et forme des professionnels éducatifs et judiciaires dans l'accompagnement des jeunes en difficulté.



Il est également l'auteur du livre poignant que nous recommandons vivement :

« **Rédemption. Itinéraire d'un enfant cassé** »

Montpellier : participation à la 35^{ème} édition de l'Antigone des Associations



35^E ÉDITION DE L'ANTIGONE
DES ASSOCIATIONS

PROGRAMME SUR MONTPELLIER.FR



Chaque année, la ville de Montpellier organise une grande journée de présentation des associations actives sur son territoire.

Pour cette 35^{ème} édition, Grandir Dignement a disposé un stand afin de présenter ses activités en France et à

l'international à un public intéressé et réceptif.

De nombreux échanges ont eu lieu. Cette manifestation a permis également d'inscrire Grandir Dignement dans le paysage associatif de l'Hérault.

Contact

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :
info@grandirdignement.org

Au siège social France

Hélène Muller
helene@grandirdignement.org
David Muller
david@grandirdignement.org
06 86 98 47 54

Au siège à Madagascar

Bénédicte Soton
benedicte@grandirdignement.org
Espace DERA lot près VA 26 Tsiadana,
Antananarivo
Tel : +261 34 98 991 97

Le conseil d'administration

Jean Marie Muller : 03.87.09.02.91
Jean Jacques Hauck : 06.11.75.47.17
6 rue du rempart. 57520 Lixing-les-rouhling

Délégation à Montpellier

Mathilde ROUX
mathi.roux12@gmail.com
Tel : 06.16.60.16.88

Nous suivre

Le site internet : www.grandirdignement.org

Le blog : www.grandirdignement.org/blog/

Twitter : [@GrandirD](https://twitter.com/GrandirD)

Facebook : [Grandir Dignement](https://www.facebook.com/GrandirDignement)

AGIR

Comment aider ces enfants
en prison ?

FAITES UN DON !
C'est une action concrète pour
un soutien direct !

A travers votre don, vous apportez également votre voix à la cause des enfants incarcérés et condamnés à mort.

Dans le cadre de notre financement européen, Grandir Dignement à l'obligation d'être audité chaque année, ce qui réduit considérablement le risque d'une mauvaise gestion financière. Chaque centime reversé est suivi. Son utilisation est contrôlée et respectée car votre don est le fruit de votre engagement à nos côtés.

1/ Dons par chèque

Libellez votre chèque au nom de GRANDIR DIGNEMENT et envoyez-le à : Association Grandir Dignement – 6 rue du rempart 57 520 Lixing les Rouhling - France (Dons ouvrant droit à une déduction fiscale)

2/ Coordonnées bancaires

Code Banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	DEVISE
10278	05611	00020210301	13	EUR

Merci d'indiquer votre nom dans le libellé du virement et de nous communiquer vos coordonnées postales par e-mail à contact@grandirdignement.org pour l'édition de votre reçu fiscal. Vous êtes une entreprise ou un particulier souhaitant nous aider en mettant en place des actions de bienfaisances et de solidarité, contactez-nous par e-mail

N'oubliez pas que votre reçu fiscal couvre 66% du montant de votre don, par exemple, un don de 10€ ne vous coûte en réalité que 4.4€ !

Vous pouvez également mettre en place un DON REGULIER pour Grandir Dignement en demandant un virement mensuel ou trimestriel à votre banque.



MERCI !

BULLETIN DE SOUTIEN

En soutenant « Grandir Dignement » à travers un don

- Je soutiens l'association et contribue au développement de ses actions
- Je suis informé(e) des activités de l'association
- Je permets à Grandir Dignement de mener des actions avec plus d'indépendance

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	Pays :
Téléphone :		E-mail :	

Don ponctuel

- ✓ **Je souhaite soutenir les actions de « Grandir Dignement » ponctuellement**
 10€ 25€ 35€ 50€ Autres montants :

Don régulier

- ✓ **Je souhaite soutenir les actions de « Grandir Dignement » mensuellement**
 10€ 25€ 35€ 50€ Autres montants :

Pourquoi préférer le don régulier ? C'est simple, le don mensuel, c'est:

- Un don simple et pratique par prélèvement automatique, sans engagement !
- Un don qui nous donne une vraie légitimité car il prouve que nos donateurs nous soutiennent dans la durée.
- Un don plus écologique puisque les frais de traitement sont considérablement réduits.
- Un don qui nous permet de planifier nos actions à long terme et qui nous permet d'être indépendants.

Quel que soit mon don, je recevrai un reçu fiscal ouvrant droit à une déduction fiscale de 66%.

Un don de 20 euros/mois ne me revient en réalité qu'à 8,8 euros/mois

Choix de paiement :

- Chèque à l'ordre de : GRANDIR DIGNEMENT à renvoyer à l'adresse ci-dessous.
- Virement bancaire: Etablir directement auprès de votre banque un versement mensuel sur ce compte:
Compte Crédit Mutuel : **Grandir Dignement / BIC : CMCIFR2A / IBAN : FR76 1027 8056 1100 0202 1030 113**

Bulletin à compléter et à renvoyer au conseil d'administration :

Grandir Dignement. 6 rue du Rempart 57520 LIXING LES ROUHLING (France)

ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

info@grandirdignement.org

Tel : 07 82 58 60 08

En devenant adhérent de « Grandir Dignement »:

- Je soutiens l'association et contribue au développement de ses actions,
- Je suis informé(e) des activités de l'association,
- Je permets à Grandir Dignement de mener des actions avec plus d'indépendance,
- Je serai invité à l'assemblée générale
- Je pourrais contribuer à travers mon vote aux décisions de Grandir Dignement

Nom		
Prénom		
Adresse		
Code Postal	Ville	Pays
Adresse e-mail		
Téléphone		

Cotisation

Je verse une cotisation annuelle

de base de soutien de membre bienfaiteur

20€ 35€ 50€ Autre montant :

Quel que soit le montant de ma cotisation, je recevrai un reçu fiscal ouvrant droit à une déduction fiscale de 66%.

Un don de 20 euros/mois ne me revient en réalité qu'à 8,8 euros/mois.

Choix de paiement :

Chèque à l'ordre de : GRANDIR DIGNEMENT

Virement bancaire : Etablir directement auprès de votre banque un versement sur ce compte:

Compte Crédit Mutuel : **Grandir Dignement** / BIC : **CMCIFR2A** / IBAN : **FR76 1027 8056 1100 0202 1030 113**

Bulletin à compléter et à renvoyer au secrétariat de l'Association :

Grandir Dignement 6 rue du Rempart 57520 LIXING LES ROUHLING (France)

Fait à :

Date :

Signature :



GRANDIR DIGNEMENT

Association de défense des Droits de l'Enfant en conflit avec la loi.

Lettre d'information trimestrielle N°4 GRANDIR DIGNEMENT
DOCUMENT GRATUIT

Photographes : Dubois Marion, Muller David, Charpentier Loïc
Rédaction et mise en page : Hélène Muller, Gregory Cron-Kotzamanidis

Parution : Novembre 2015, 200 exemplaires

Impression : Conseil Départemental 54